

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 19/11/2024

DECISION N° 20241119_B_134

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Étaient excusés représentés : Roland RIVET : Pouvoir à Yves
BOMPUIS, Nathalie JOLIVET : Pouvoir à Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

**Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :
Objet : Convention cadre départementale de constitution du Fonds d'Inclusion
enfance-jeunesse de la Haute-Loire 2022-2025**

Le Bureau,

N° 20241119_B_134

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention cadre départementale de constitution du Fonds
d'Inclusion enfance-jeunesse de la Haute-Loire rattaché au Fonds de
Compensation du Handicap de la Haute-Loire dédié à l'accueil d'enfants
porteurs de handicap en structures d'accueils enfance et jeunesse
- Durée de la convention : 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025
- Montant annuel : 530 €
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 19 novembre 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20241119-20241119_B_134-AU
Reçu le 13/01/2025